

CODE DE L'ENVIRONNEMENT
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Rue JB Grison
Parc d'activités du Bois Rigault
62880 VENDIN-LE-VIEIL

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT
SYNTHESE DE L'ETUDE DES DANGERS

SOMMAIRE

	Pages
1. DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES	3
1.1. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS.....	3
1.2. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS CLASSEES	3
1.3. EFFECTIF ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT	4
1.4. PLAN DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS	4
2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT.....	6
2.1. INTEGRATION SUR LE SITE	6
2.2. GESTION DU TRAFIC.....	7
2.3. GESTION DE L'EAU.....	7
2.4. GESTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES.....	8
2.5. GESTION DE L'ENERGIE	9
2.6. GESTION DES DECHETS	9
2.7. GESTION DES EMISSIONS SONORES.....	10
2.8. EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE	11
3. SYNTHESE DE L'ETUDE DES DANGERS.....	12
3.1. DANGERS PRESENTES PAR LE SITE.....	12
3.2. ANALYSE DES RISQUES.....	13
3.3. MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION.....	14

1. DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES

1.1. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS

La société WEIR POWER & INDUSTRIAL France (WPI) exploite, sur les communes de Vendin-le-Vieil et de Lens un établissement dont l'activité est la fabrication de soupapes de sûreté. Ce site est actuellement soumis à la réglementation des ICPE sous le régime de la déclaration pour les rubriques suivantes (récépissé du 6 août 2004) :

- 2560 : travail mécanique des métaux,
- 2920 : installations de compression et réfrigération,
- 2565 : nettoyage, décapage par voie chimique.

Le présent dossier a pour objet la régularisation administrative des activités du site au regard de la nomenclature des Installations Classées.

1.2. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le tableau ci-dessous récapitule le classement pour les rubriques classées à autorisation ou déclaration.

Rubrique	Désignation de l'activité	Classement
2560-1	La puissance totale des installations présentes sur le site sera supérieure à 500 kW.	Autorisation
2565-2	Présence de 3 cuves de traitement (décapage puis passivation) de 500 litres chacune.	Déclaration avec contrôle
2575	Puissance totale de 54 kW.	Déclaration
1131	Stockage de 1,4 tonne de substance toxique	Déclaration

L'établissement est classé à autorisation pour la rubrique 2560 avec un rayon d'affichage de 2 km, rayon d'affichage maximum prévu par la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

A titre informatif, les territoires des communes concernées par le rayon d'affichage (de 2 km) sont :

- Vendin-le-Vieil : 7 725 habitants (recensement INSEE de 2010),
- Lens : 35 748 habitants (recensement INSEE de 2010),

- Bénifontaine : 343 habitants (recensement INSEE de 2010),
- Loos-en-Gohelle : 6 892 habitants (recensement INSEE de 2010),
- Loison sous Lens : 5 346 habitants (recensement INSEE de 2010),
- Annay : 4 498 habitants (recensement INSEE de 2010).

1.3. EFFECTIF ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'effectif sur place est actuellement de 132 personnes. La répartition est de l'ordre de 30 % pour le personnel administratif et 70 % pour le personnel d'atelier.

Le personnel d'atelier travaille du lundi au vendredi :

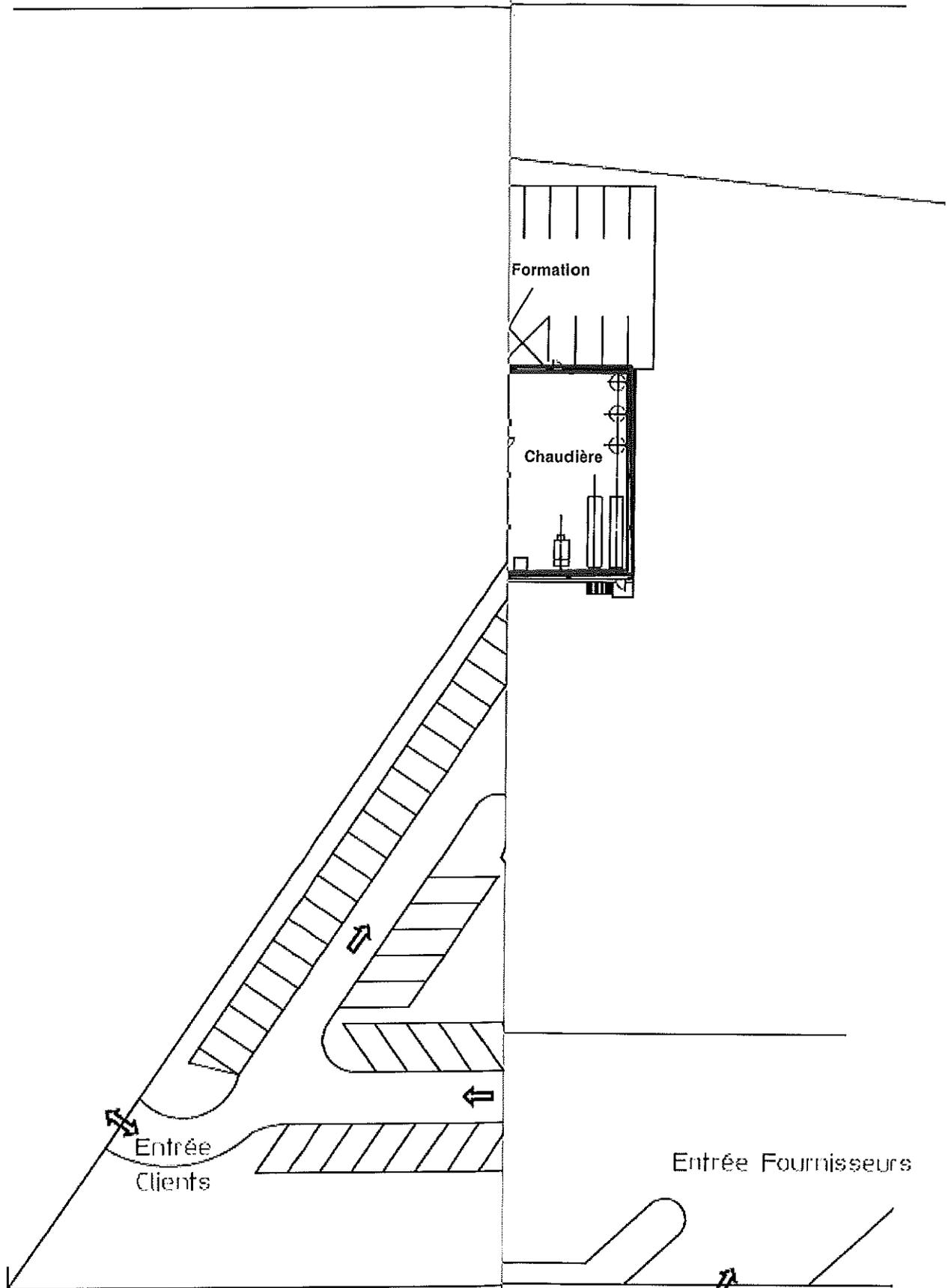
- en 2x8 (5h-13h ; 13h-21h) au niveau des machines numériques, à la peinture et pour le contrôle qualité,
- de 8h à 12h et de 12h45 à 16h45 (montage, réglages, expéditions, magasin, soudure, machines conventionnelles).

Les services administratifs suivent des horaires classiques du lundi au vendredi (8h00 - 16h45).

Le site est en activité 230 jours par an en moyenne. Aucune saisonnalité dans la production ni période d'arrêt d'activité n'est prévue. Le site n'est pas ouvert au public.

1.4. PLAN DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS

Voir plan du site ci-après.



2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. INTEGRATION SUR LE SITE

Le site est implanté dans la zone du Bois Rigault sur les communes de Vendin-le-Vieil et de Lens. L'environnement immédiat est composé de bâtiments à usage d'activités industrielles et artisanales, englobant des terrains déjà affectés à l'industrie.

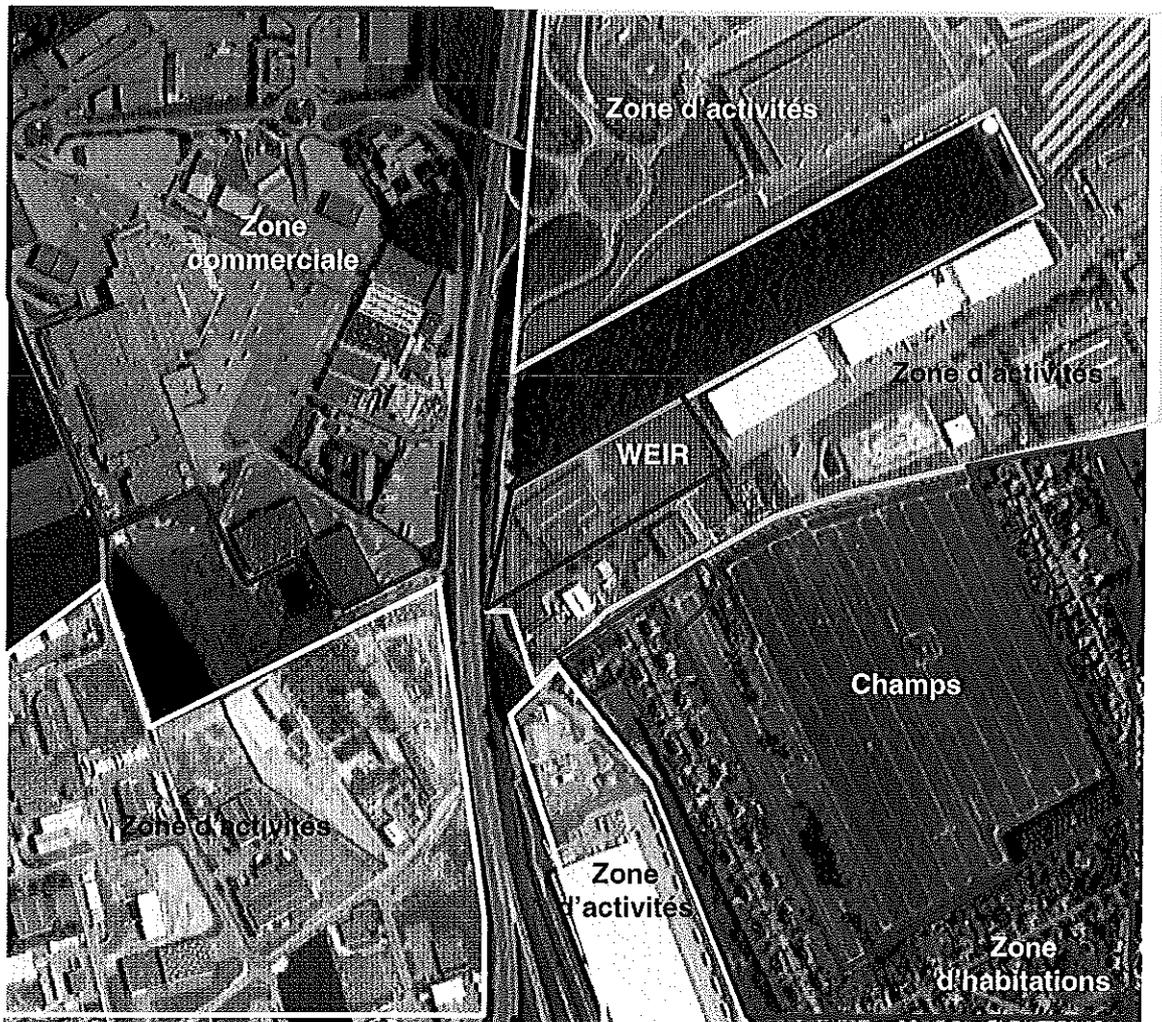


Figure 2 : Environnement immédiat du site

Le site d'étude n'est pas inscrit à l'intérieur de zones naturelles protégées, de zones naturelles d'intérêt Ecologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Le bâtiment n'est situé dans aucun rayon de protection de monument ou site classé ou inscrit.

2.2. GESTION DU TRAFIC

L'établissement est desservi uniquement par voie routière.

L'intérieur de la parcelle est aménagé afin d'organiser les flux de véhicules, ainsi que leur stationnement dans les zones appropriées. Trois accès sont disponibles avec :

- un accès au Sud correspondant aux entrées et sorties poids lourds depuis la rue Alfred Nobel,
- deux accès à l'Ouest correspondant à l'entrée et la sortie des véhicules légers sur les zones de parking du personnel et des éventuels visiteurs.

Le trafic est lié aux mouvements liés aux livraisons, aux expéditions et à la présence de personnel.

Les flux générés par les différents types de véhicules sont les suivants :

- livraison : 10 poids lourds par jour en moyenne (maximum : 15/j),
- expédition : 9 poids lourds par jour (maximum),
- Véhicules personnel : 85 véhicules/jour en moyenne (maximum : 120/j),
- Véhicules visiteurs : 5 véhicules/j en moyenne (maximum : 10/j).

Les horaires de livraison / expédition ont lieu du lundi au vendredi pendant les horaires de jour (8h00-12h00 ; 12h45-16h45).

2.3. GESTION DE L'EAU

L'alimentation de l'eau se fait par le réseau d'alimentation en eau potable. Hors besoin en eau pour les installations de lutte contre l'incendie et les appoints en eau des installations techniques, les besoins sont principalement domestiques (759 m³/an) et industriels (essais sous pression, karcher et ressuage : 335 m³/an).

Eaux domestiques : Elles ont envoyées vers le réseau d'assainissement de la zone d'activités et traitées par la station d'épuration de Wingles.

Eaux pluviales : Elles sont rejetées via le réseau de collecte des eaux pluviales dans les ouvrages de la zone d'activités sans traitement préalable (vers la rue JB Grison).

Eaux industrielles : les eaux industrielles sont composées principalement :

- des eaux de lavage des sols de l'atelier (autolaveuse),

Ces eaux sont traitées en tant que déchet.

- des eaux de ressuage,

Ces eaux sont traitées en tant que déchets.

- des eaux provenant des essais sous pression,

Des essais sous pression sont réalisés avec de l'eau du réseau de la ville et de l'eau déminéralisée dont le P.H est neutre. Il n'existe aucune source de pollution dans cette partie de l'atelier. Ces eaux sont rejetées au réseau public.

- des eaux provenant du karcher.

Ces eaux sont dirigées vers le réseau eaux usées.

Les eaux industrielles (constituées essentiellement des eaux provenant des essais sous pression et du karcher) sont rejetées dans le réseau séparatif du site. Elles transitent préalablement par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau communal au niveau de la rue Alfred Nobel.

Les rejets aqueux du site respecteront les valeurs limites les plus contraignantes applicable.

2.4. GESTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES

Les émissions atmosphériques liées à l'exploitation des installations du site sont les suivantes :

- **Rejets canalisés**

- les rejets issus des installations de combustion (chaudières et bruleur de la cabine de peinture).
- les rejets issus de la cabine de peinture.
- les rejets issus de la cabine de grenailage.

- issus du traitement de surface (décapage/passivation).
- liés au ressuage.
- liés aux rejets gazeux du gasoil lors de l'utilisation du karcher.
- liés au travail mécanique des métaux.
- **Rejets non canalisés**
 - provenant de la charge des batteries :
 - dans une moindre importance, les rejets liés au trafic routier :

Les mesures prises au niveau des installations permettent de limiter les rejets : utilisation de gaz naturel (absence de poussières et limitation de dioxyde de soufre), systèmes de contrôle des paramètres de marche, mise en place de cheminées pour la bonne évacuation des gaz).

2.5. GESTION DE L'ENERGIE

Afin de limiter les consommations énergétiques, différentes dispositions sont prises par WPI :

- Installation d'équipements neufs autant que possible ;
- Maintenance et contrôle régulier des différentes installations permettant d'optimiser les consommations d'énergie ;
- Eclairage naturel par l'éclairage zénithal et les vitrages en façades (bureaux) limitant les besoins d'éclairage artificiel ;
- Dispositifs de récupération des calories : recyclage de l'air et dispositifs de pompe à chaleur ;
- Isolation thermique des bâtiments.

2.6. GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets mise en place sur l'établissement garantira le respect de l'environnement et la protection de la santé publique par :

- le mode de stockage des déchets sur le site :

- accès au stockage des déchets interdit à toute personne étrangère au site sauf les prestataires d'élimination,
 - stockage sur aires imperméabilisées,
 - stockage sur rétention des déchets liquides en containers étanches,
 - durée de stockage des bennes sur le site limitée et fréquence d'élimination rapide.
- les filières d'élimination des déchets :
 - recyclage et valorisation des déchets métalliques issus de l'activité,
 - recyclage et valorisation des déchets d'emballages,
 - traitement auprès de sociétés dûment autorisées avec mise en place d'une procédure générale de suivi des DIS (déchets industriels spéciaux).

La gestion des déchets sur le site est établie en respect des réglementations actuelles. Les filières de traitement et d'élimination choisies sont agréées.

La gestion des déchets n'est pas à l'origine d'impact sur l'environnement et la santé publique.

2.7. GESTION DES EMISSIONS SONORES

Les sources d'émissions sonores au niveau du site sont constituées principalement par :

- le trafic routier venant :
 - des arrivées de matières premières,
 - des expéditions des produits finis et des enlèvements des déchets,
 - des mouvements du personnel d'exploitation et visiteurs,
- le fonctionnement des installations du process et installations techniques.

Les zones sensibles les plus proches du site sont des habitations situées à 80 m au Sud-est et à 110 m au Sud, sur la commune de Vendin-le-Vieil.

Afin d'estimer le niveau de bruit à proximité du site, des mesures ponctuelles de niveaux sonores ont été réalisés en avril 2009 en période diurne et nocturne. Les résultats obtenus sont conformes à la réglementation en vigueur.

2.8. EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE

L'évaluation des risques sanitaires a été réalisée pour les émissions atmosphériques du site. Les indicateurs d'exposition des populations aux émissions atmosphériques du site respectent les recommandations des autorités sanitaires en termes de risque chronique.

3. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DES DANGERS

3.1. DANGERS PRÉSENTES PAR LE SITE

L'identification des sources de dangers par nature et par cause est regroupée dans le tableau présenté ci-dessous :

INSTALLATIONS	CARACTERISTIQUES	NATURE DES DANGERS POTENTIELS				PRINCIPALES SOURCES DE DANGERS POTENTIELS
		INCENDIE	TOXIQUE	EXPLOSION	POLLUTION	
Travail mécanique des métaux	Meulage, perçage,...	X				- Départ de feu machine
Lignes de peinture	Mise en œuvre de peinture	X	X	X	X	- Incendie / Explosion en cas de fuite et présence d'une source d'ignition - Pollution locale en cas de fuite
Stockage et mise en œuvre de peintures	Produits Inflammables	X			X	- Incendie en cas de fuite et présence d'une source d'ignition - Pollution locale en cas de fuite
Zone de stockage des déchets	Stockage de déchets divers dont combustibles	X			X	- Incendie en présence de source d'ignition - Pollution par lixiviation sur déchets ou écoulement de déchets liquides
Installations de combustion	Mise en œuvre de gaz naturel	X		X		- Fuite sur canalisation entraînant une explosion - Incendie dû à une mauvaise combustion ou un dysfonctionnement du brûleur
Réseau gaz		X		X		- Fuite de gaz naturel sur canalisation entraînant une explosion
Stockage de combustibles	Faible part de combustibles	X			X	- Incendie - Pollution atmosphérique - Pollution du sol et du sous-sol
Pool palettes	Volume 70 m ³	X			X	- Incendie - Pollution atmosphérique - Pollution du sol et du sous-sol
Transformateur	Transformateur	X			X	- Incendie de type électrique - Pollution par écoulement du diélectrique

INSTALLATIONS	CARACTERISTIQUES	NATURE DES DANGERS POTENTIELS				PRINCIPALES SOURCES DE DANGERS POTENTIELS
		INCENDIE	TOXIQUE	EXPLOSION	POLLUTION	
Zone de charge	Activité non classée Faible quantité de batteries			X	X	- Explosion en cas d'accumulation d'hydrogène et présence d'une source d'ignition (Incendie de type électrique) - Pollution en cas de fuite d'une batterie
Grenailleuse		X		X		- Explosion en cas d'accumulation de poussières combustibles et présence d'une source d'ignition (Incendie de type électrique)
Equipements sous pression	Essais à l'eau, au gaz ou à l'air Pression de 200 bar en moyenne (exceptionnellement à 1 200 bar)			X		- Explosion

3.2. ANALYSE DES RISQUES

Aucun événement d'origine externe naturelle (foudre, séisme, inondation) et non naturelle (accident routier, intrusion, malveillance, activités voisines) n'est susceptible de mener à un scénario d'accident majeur sur le site.

L'accidentologie et l'analyse préliminaire des risques (liés aux produits, aux installations, à l'activité, à la maintenance,...) montrent que les risques prépondérants sont l'incendie, l'explosion et les épandages de produits chimiques avec leurs conséquences.

Les situations dangereuses ont été identifiées avec l'estimation de leur probabilité d'occurrence, de la gravité des accidents correspondants et de leur cinétique, avec et sans prise en compte des mesures de maîtrise des risques.

Aucun scénario majeur n'a été identifié suite à l'analyse préliminaire des risques. En effet, les dispositions constructives, techniques et les mesures mises en place (prévention, protection) permettent de limiter de façon appréciable les effets potentiels d'un accident sur l'environnement extérieur.

3.3. MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Les machines sont implantées avec des distances d'isolement entre elles. Dans ces allées, sont interdits les stockages (en particulier les matières combustibles).

Les installations sont conformes aux réglementations en vigueur.

Les différentes installations sont entretenues et font l'objet d'un programme de maintenance. Elles disposent de dispositifs d'arrêt d'urgence et sont accompagnées de fiches de poste.

Compte tenu de l'accidentologie sur des installations du même type que WPI, les dispositions suivantes ont été prises sur le site afin de prévenir les risques et de limiter les conséquences des éventuels accidents :

- gardiennage du site par une société extérieure,
- présence de rétentions suffisamment dimensionnées au niveau des stockages de produits chimiques,
- les moyens de détection, les dispositifs d'alerte et l'organisation permettant la transmission de l'information aux secours,
- la présence de moyens d'extinction suffisants,
- audits réguliers, contrôles,
- sensibilisation du personnel.

Les moyens de lutte contre l'incendie internes sont constitués :

- d'un réseau de Robinets d'Incendie Armés (RIA) de diamètre 40 mm et de longueur de tuyau minimum de 30 m dans les ateliers ;
- d'un parc d'extincteurs mobiles appropriés aux risques, homologués et répartis sur tous les bâtiments sur la base d'un appareil pour 200m² ;

Ces extincteurs sont situés près de dégagements : bien visibles et toujours facilement accessibles.

Les ressources en eau les plus proches du site sont constituées de 2 poteaux incendie publics implantés à 110 m au Sud (rue de l'Europe) et au Sud-est du site (rue Jean Baptiste Grison). Leur débit est respectivement de :

- 205 m³/h (pression statique : 3 bars, pression dynamique : 2.8 bars),
- 188 m³/h (pression statique : 2.7 bars, pression dynamique : 2.5 bars).

D'après le calcul effectué par le SDIS, les besoins en eau sont de 330 m³/h pendant 2 heures soit 660 m³ au total.

Les ressources en eau sont donc suffisantes.

Une étude sera entreprise afin de contenir les eaux d'extinction incendie. Cette étude tiendra compte du potentiel de rétention du site (réseaux, capacités liées à la topographie du site, fosses,...).

Cette étude est prévue au budget 2013.